

<b>ACQUISITION D'UN TERRAIN NU FORMANT PASSAGE PIETON SIS 2 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC A PAMIERS</b>		
<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>Votes :</b>	<b>Numéro :</b>
En exercice : 33 Présents : 25 Absents : 0 Procurations : 8	Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0	1-4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 14 septembre 2022

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Jean-Christophe CID - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Audrey ABADIE - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Gérard BORDIER - Gérard LEGRAND - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL-VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Xavier FAURE à Eric PUJADE - Michelle BARDOU à Pauline QUINTANILHA - Fabrice BOCAHUT à Jean-Christophe CID - Martine GUILLAUME à Sandrine AUDIBERT - Véronique PORTET à Michel RAULET - Carine MENDEZ à Françoise PANCALDI - Alain DAL PONTE à Audrey ABADIE - André TRIGANO à Gérard LEGRAND.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Madame le Maire indique qu'entre la rue Marc Delmas et l'avenue du Général Leclerc, se situe un passage piéton. Une partie de ce passage piéton se situe sur une emprise privée dépendant de l'immeuble sis 2 avenue du Général Leclerc à Pamiers (09100), cadastré section I numéro 719.

L'emprise du passage piéton est d'une surface d'environ 4 m<sup>2</sup>.

A l'automne 2020, le nouveau propriétaire de l'immeuble Monsieur Rachid BERDAHAM, domicilié 5 rue Jules Guesde à Saint Jean du Falga (09100), a fermé ce passage piéton.

La ville de Pamiers a saisi le juge judiciaire de Foix afin de rouvrir ce passage piéton.

Monsieur Rachid BERDAHAM, propriétaire, consent et accepte de céder l'emprise du passage piéton au profit de la ville de Pamiers au prix de 1.000,00 €.

Il est proposé au conseil d'approuver l'acquisition d'une emprise de terrain nu d'environ 4 m<sup>2</sup>, issue de la propriété sise 2 avenue du Général Leclerc à Pamiers (09100), cadastré section I numéro 719, appartenant à Monsieur Rachid BERDAHAM, domicilié 5 rue Jules Guesde à Saint Jean du Falga (09100), au prix de 1.000,00 €.

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

**Article 1 :** Approuve l'acquisition d'une emprise de terrain nu d'environ 4 m<sup>2</sup>, issue de la propriété sise 2 avenue du Général Leclerc à Pamiers (09100), cadastré section I numéro 719, appartenant à Monsieur Rachid BERDAHAM, domicilié 5 rue Jules Guesde à Saint Jean du Falga (09100), au prix de 1.000,00 €.

**Article 2 :** Dit que la contenance définitive de l'emprise foncière cédée sera déterminée par document d'arpentage rédigé par un géomètre expert.

**Article 3 :** Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la présente.

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le **26 SEP. 2022**  
après transmission en Préfecture le **26 SEP. 2022**  
après publication le **26 SEP. 2022**  
ou après notification le

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 21 septembre 2022

P/Le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Xavier FAURE

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
REÇU LE  
**26-SEP. 2022**  
SOUS-PREFECTURE DE PAMIERS

